

D. DUMONT, *LE REVENU DE BASE UNIVERSEL, AVENIR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?* UNE INTRODUCTION CRITIQUE AU DÉBAT, BRUXELLES, ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, 2021, 127 P.

[Floriane Geels](#)

Université Saint-Louis - Bruxelles | « [Revue interdisciplinaire d'études juridiques](#) »

2022/2 Volume 89 | pages 147 à 151

ISSN 0770-2310

DOI 10.3917/riej.089.0147

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2022-2-page-147.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Université Saint-Louis - Bruxelles.

© Université Saint-Louis - Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

RECENSIONS

D. DUMONT, *Le revenu de base universel, avenir de la sécurité sociale ? Une introduction critique au débat*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2021, 127 p.

Floriane GEELS

Doctorante au CReSPo (Université Saint-Louis – Bruxelles)

« L'allocation universelle est le cheval de Troie du démantèlement de la Sécu » nous disait, en 2016 et maintes fois cité depuis, Elio di Rupo, alors Président du Parti Socialiste belge¹. Depuis lors, la proposition de revenu de base universel (RBU) a continué de faire parler d'elle, que ce soit dans les cénacles académiques ou sur la scène politique et médiatique belge. Mais qu'en est-il vraiment des conséquences qu'un potentiel RBU pourrait avoir sur le système de protection sociale belge ? L'assertion de M. di Rupo serait-elle vérifiée ? C'est à cette question que s'attaque avec brio Daniel Dumont, professeur de droit à l'Université Libre de Bruxelles, philosophe de formation et spécialiste de la sécurité sociale, dans son ouvrage *Le revenu de base universel, avenir de la sécurité sociale ? Une introduction critique au débat*.

Le lectorat de ce livre concis est emmené pas à pas sur les chemins sinueux du RBU. C'est à travers les voix de deux grands avocats d'un revenu inconditionnel et universel, E. O. Wright² et R. Bregman³, et leurs défenses « d'utopies réalistes » que Dumont introduit son propos. Ce n'est pas par hasard que ces auteurs ont été choisis, car c'est bien de concrétude qu'il est question dans l'écrit. L'auteur prolonge ainsi un « tournant réaliste » qu'a pris la littérature sur le RBU depuis quelques années. L'approche défendue ici va même plus loin, il s'agit non seulement de traiter de l'implémentabilité et de la faisabilité de cette idée qui a pu être présentée

¹ D. BERNIS, « Di Rupo: "L'allocation universelle est le cheval de Troie du démantèlement de la Sécu" », *Le Soir*, 2016, en ligne, <https://www.lesoir.be/48314/article/2016-07-01/di-rupo-lallocation-universelle-est-le-cheval-de-troie-du-demantelement-de-la> (consulté le 22 novembre 2022).

² E. O. WRIGHT, *Utopies réelles*, trad. par V. Farnea et J. A. Peschanki, coll. L'horizon des possibles, Paris, La Découverte, 2017.

³ R. BREGMAN, *Utopies réalistes*, trad. par J. Amrali, Paris, Seuil, 2017.

comme radicale, mais aussi de la situer dans un contexte national et surtout dans un système de sécurité sociale précis. « Qu'est-ce que le revenu de base universel ferait à la "sécu" (belge) et serait-ce pour un mieux ? » (p. 22) se demande donc Daniel Dumont.

Un bref chapitre de définition du RBU clarifie tout d'abord ce qui constitue sa singularité : son triple caractère individuel, inconditionnel et universel, nous y reviendrons. L'auteur va dans un deuxième chapitre resituer l'idée dans le cadre belge en déclinant ces trois grands attributs toujours en lien avec l'appareil de protection sociale existant. Ainsi, la même structure est détripée pour chacun de ces éléments : quelles sont les politiques et législations en vigueur, quels sont les problèmes posés et comment le RBU pourrait-il y apporter une solution ? Ce chapitre est en outre étayé par des idées concrètes d'acteurs du paysage belge combinant une ou deux de ces caractéristiques. Le troisième volet s'attaque aux arguments fréquemment invoqués contre le RBU, le professeur Dumont voulant « prendre au sérieux la proposition » en évitant les « procès d'intention » (p. 57). La conclusion de ce chapitre lui permet directement d'enchaîner sur le suivant : les aspirations qui sous-tendent le RBU semblent légitimes, mais il ne constitue pas une solution adéquate. C'est pour prouver ce dernier élément que sont avancées trois contre-propositions dans le quatrième chapitre. Il emploie à nouveau une structure claire en trois points : quels sont les chantiers de renforcement de la « sécu », pourquoi le RBU mène-t-il à des impasses et comment trouver une autre voie. La conclusion de l'ouvrage réitère ce que toute la construction du livre tend à exposer : le RBU pose les bonnes questions, mais y apporte de mauvaises réponses. L'auteur ajoute aussi les lignes de recherche possibles pour les défenseurs et les détracteurs de l'idée, et montre que le contexte actuel (post-) crise sanitaire pourrait favoriser des voies d'amélioration du système social.

Pour en venir au cœur de son argumentation, Dumont arrive à démontrer de manière convaincante qu'une « prise au sérieux » du RBU nous permet de repenser le système de protection sociale belge, mais qu'il fournit une alternative trop simpliste. Dans le chapitre 2, le professeur montre qu'un revenu de base pourrait offrir bien des avantages. Par son caractère individuel, qui s'oppose à la modulation familiale de la plupart des allocations sociales, le RBU éviterait des contrôles et immixtions dans la vie privée d'ayants droit. Il pourrait également favoriser une plus grande égalité de genre, même s'il n'y a pas de consensus sur ce dernier point dans la littérature féministe. Le fait qu'il soit universel, ipso facto octroyé peu importe le niveau de ressources, pourrait prévenir les fameux « pièges à l'emploi »

ou le phénomène par lequel les incitations financières à retrouver un emploi demeurent faibles comparées aux montants des prestations sociales. Un deuxième avantage lié à l'universalité est qu'il pourrait lutter contre le « non-recours aux droits » c'est-à-dire le fait que de potentiels bénéficiaires n'accèdent pas à certains montants sociaux par manque d'information, complexité administrative ou par dépit. Troisièmement, le RBU étant inconditionnel, n'impliquant donc aucune obligation de contrepartie, il pourrait mettre un terme aux logiques de contrôle et d'« activation » disproportionnées de l'État social dit « actif ».

Toujours dans sa démarche de présenter une version réaliste du RBU et d'éviter un débat stérile, Dumont précise aussi ce que « n'est pas le revenu de base universel » (p. 57). Ayant fait le choix de ne traiter que de propositions de RBU partiel, qui complèteraient le système social existant, il peut écarter d'une main la crainte que ce dernier ne vienne remplacer la sécurité sociale. En effet, il considère que « la grande majorité des partisans de l'allocation universelle plaide (...) pour l'introduction d'un revenu-socle qui viendrait se "glisser" (...) en dessous de l'appareil redistributif » (p. 59). De manière similaire, il estime que la proposition n'implique pas un gaspillage de ressources. Il présuppose en effet une forme de RBU « aujourd'hui dominante dans les débats d'idées » dont l'introduction se ferait « en dessous des dispositifs actuels » et comprenant un « financement par une accentuation de la progressivité de l'impôt sur le revenu » (p. 61). Amenant un élément peu mis en exergue dans la littérature sur le revenu universel, le juriste termine : le RBU n'est pas non plus interdit par la Constitution.

Pour autant, l'auteur tente de démontrer que si les défis auxquels la « sécu » fait face sont nombreux, les avantages présumés du RBU mènent à des solutions trop linéaires. Individualiser ? Oui, nous dit Dumont, il faut mettre fin au statut de cohabitant, mais en prenant tout de même en compte la diversité des situations familiales par des montants modulés pour « couvrir la charge de la famille » (p. 71). Universaliser ? Oui, il est préférable d'avoir une couverture plus large des prestations sociales, mais en conservant un ciblage au sein de cet universalisme, et majorant les montants en fonction des ressources de chacune et chacun. « Inconditionnaliser » ? Oui, le « tournant de l'activation » a pu verser dans une « variante autoritaire [dont] les travers sont aujourd'hui bien connus » (p. 77), mais en gardant un équilibre entre droits et devoirs du citoyen et de la citoyenne, entre responsabilité individuelle et collective et en prônant une « responsabilisation [qui] peut s'analyser aussi comme une promesse » (p. 85).

L'objectif de cet ouvrage, tel qu'annoncé par son auteur, est double : il a une ambition didactique d'introduction au vaste débat sur le revenu universel, et il se veut critique, constructivement, en évitant les prises de position réductrices et manichéennes. Comme déjà mentionné, ces objectifs sont appuyés par une approche ancrée dans un cadre précis, sur un horizon temporel limité et sélectionnant les pans du débat directement concernés. La littérature sur le RBU est effectivement large, on retrouve quasiment autant de propositions que d'auteurs. S'il est vrai que l'ouvrage *Basic income* de Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght⁴ sur lequel se base Daniel Dumont a fait date dans ce champ de la recherche, leur approche qu'on peut qualifier de réelle libertarienne ne constitue pas l'unique justification philosophico-politique d'une telle idée. Le revenu universel a également fait l'objet de défenses, parmi d'autres, (néo-) libérale (Friedman⁵), post-productiviste et écologiste (Gorz⁶), ou marxiste (Wright⁷). La tendance, observable dans les publications belges autant qu'internationales, s'est cependant dirigée vers des débats plus « terre à terre », et Dumont n'est pas en reste de références étudiant la « faisabilité » du revenu universel. Poursuivant lui-même cette direction par son étude contextualisée, il lie la littérature de niche sur le revenu universel à la recherche sur les systèmes de sécurité sociale. Par ailleurs, étant juriste, il invite une discipline encore peu présente à s'emparer de la question, procurant, par là aussi, un renouveau à l'étude de ce thème.

L'ouvrage de Daniel Dumont nous offre donc un panorama clair et accessible des avantages et faiblesses de la proposition de revenu de base inscrite dans la protection sociale belge. Ce choix de traiter de la question du RBU avec une perspective ancrée et s'appuyant sur une définition canonique permet de cadrer la discussion et nourrit la recherche scientifique d'un pragmatisme bienvenu. D'un autre côté, cette perspective laisse inévitablement de côté d'autres éléments du débat ; le fait, par exemple, que de plus en plus de recherches s'intéressent à la multidimensionnalité du revenu de base, et qu'au-delà du montant variable, d'autres de ses modalités peuvent changer. En outre, le choix est posé de ne considérer dans l'analyse que les propositions qui entendent maintenir la structure générale de la protection sociale et non pas la remplacer ou la détricoter. Si cette élection permet de circonscrire le débat et de partir d'un entendement

⁴ P. VAN PARIJS et Y. VANDERBORGHT, *Basic Income. A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2017.

⁵ M. FRIEDMAN, « Negative Income Tax : The Original Idea », in *Basic Income : An Anthology Of Contemporary Research*, K. Widerquist et al. (éd.), Wiley-Blackwell, 2013, p. 398-401.

⁶ A. GORZ, « Reclaiming Work : Beyond the Wage-Based Society », Polity Press, 1999.

⁷ E. O. WRIGHT, *op. cit.*, *supra* note 2.

commun, on peut s'interroger sur sa capacité à s'adresser à un auditoire plus large que les tenants d'un progressisme social. Ainsi, elle ne permet pas de répondre à des projets néolibéraux, pourtant visibles sur la scène belge et internationale. Le fait de déclarer que les propositions visant à remplacer le système actuel, ou ne se doublant pas d'une fiscalité progressive, ne sont pas majoritaires ne suffit pas à les faire disparaître. On pourrait considérer que, dès lors qu'elles existent sur la scène publique, la recherche scientifique devrait s'atteler à les analyser et y apporter des contre-arguments au même titre que les suggestions de RBU partiel.

Cependant, il est clair qu'un ouvrage qui se veut être une introduction au débat n'a pas pour objectif de réaliser un compte-rendu de toutes les controverses intestines à la littérature sur le RBU ni de traiter exhaustivement les différents projets politiques qui y sont liés. C'est justement sa force, car l'éviction de certains types de propositions ou thèmes permet à Dumont de garder un texte aéré et digeste, compréhensible sans familiarité préalable avec la question du revenu de base. La structure sans détour renforce cette accessibilité et le référencement d'un nombre impressionnant d'articles, mais aussi de propositions venant de la société civile ou de politiques, offre en outre la possibilité d'approfondir aisément le sujet. Il est sans conteste une contribution importante à la littérature, en raison de l'angle innovant et pourtant si nécessaire mettant directement la question du RBU en regard du système de protection sociale ainsi que par son approche nuancée et transparente. Les qualités soulignées jusqu'ici permettent aussi au livre d'être un outil mobilisable dans le débat public et de faire avancer nos manières de penser la sécurité sociale au-delà de la sphère académique. Enfin, triple cerise sur le gâteau, le manuscrit de Dumont est complété par une préface intelligente, un condensé des enjeux, d'Olivier De Schutter, professeur à l'UCLouvain et à Sciences Po Paris et par un réquisitoire et un plaidoyer forts en postfaces de deux grands noms du RBU, respectivement Daniel Zamora Vargas, professeur de sociologie à l'ULB et Philippe Defeyt, économiste et président de l'Institut pour un développement durable. De quoi attiser l'esprit de contradiction de tout un chacun, pour couronner la lecture hautement recommandée de l'ouvrage *Le revenu de base universel, avenir de la sécurité sociale ? Introduction critique au débat*.